

Date de parution

Mai 2017

MASSAGUEL

Feuillet d'informations Municipales N°22

Sommaire :

- Edito
- Vie de la commune
- Conseil municipal
- Vie des associations
- Budget 2017

Edito

Comme annoncé en début d'année, nous allons travailler en 2017 et 2018 sur les économies d'énergie. Une première étude, proposée par le Parc du Haut-Languedoc, a été présentée au conseil municipal.

Vous trouverez un extrait de ce document en page intérieure, la totalité étant consultable sur le site internet de la commune.

Une première partie concerne le bilan de la consommation électrique au niveau des bâtiments publics (mairie, école, salles de sport) et de l'éclairage public.

En ce qui concerne les bâtiments, tous les utilisateurs doivent faire preuve de civisme et s'assurer de l'utilisation à bon escient de l'éclairage et du chauffage.

Pour l'éclairage public, la commune vient de conventionner avec le syndicat départemental (SDET) pour son entretien. Une étude déterminera les axes de progrès pour diminuer les consommations: réduction de l'intensité, modification des plages horaires, rempla-



cement des lampes ordinaires par des leds....

Le deuxième dossier concerne le chauffage des bâtiments. Il est envisagé la création d'une chaufferie bois qui alimenterait l'ensemble des bâtiments communaux autour de l'école et de la mairie.

Une première estimation fait apparaître une économie substantielle, ajoutée à l'utilisation d'une énergie écologique et disponible sur notre territoire (circuits courts).

Dans une période où les aides de l'état diminuent, nous devons faire preuve d'imagination pour réduire nos dépenses. C'est dans ce sens que le conseil municipal va travailler en cette deuxième partie de mandat.

Michel ORCAN

Agenda:

Lundi 8 mai à 11h30: Commémoration Victoire de 1945

Samedi 13 mai à 14h30 : Fête des MJC de l'Autan

Samedi 21 mai à 12h : Repas soupe aux fromages

Jeudi 25 mai : Tournoi de volley des Ecureuils

Info: Le nouveau site internet de la commune est désormais en ligne sous l'adresse www.massaguel.fr

Le Maire et le conseil municipal vous invitent à la cérémonie du 8 mai à 11h30

Directeur de la publication : M.ORCAN

Mise en page : M.GUARDIOLA

Edité par la Mairie de Massaguel — 29 Av. André Cabrol — 81110 MASSAGUEL

Site internet : www.massaguel.fr Tél. 05 63 50 32 98 Fax : 05 63 50 13 91

Les Arts en fête se dérouleront cette année à [Massaguel](#), en collaboration avec Verdalle, le dimanche 16 juillet. La thématique en sera «Le Pastel». Programmation artistique éclectique, l'événement porté par la communauté de communes Sor et Agout vise à faire connaître ses espaces de vie aux autres, son patrimoine local, matériel ou immatériel (contes, légendes...); mettre en valeur la création locale, le travail des associations, des établissements scolaires et des acteurs culturels locaux, l'économie locale à travers les entreprises et les commerces de proximité; créer du lien en rapprochant les communes pour une meilleure connaissance de leur communauté; soutenir une dynamique d'échange et d'enrichissement mutuel; favoriser la médiation culturelle avec les publics à travers toutes les actions mises en place. En quelques mots, cette fête est l'occasion de se rencontrer et de découvrir les trésors qui composent l'intercommunalité. Elle propose des récits de vivre ensemble et offre à tous un moment privilégié où les différents arts seront mis à l'honneur.



Une première rencontre avec Karine Delzors, agent de développement culturel à la communauté; Francis Cescato, du réseau patrimoine, et Henri Haro, commission culturelle, a eu lieu à Massaguel, en présence des maires de Verdalle et Massaguel et des responsables d'associations. Une première approche qui a permis de mettre en place les activités diverses et diversifiées de cette journée.



Inauguration à La Pouzaque

Par un temps radieux, les travaux d'aménagement du Centre d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté, terminés dans leur première phase, ont été officiellement inaugurés le 15 mars. Il s'agissait de mettre les locaux de la Pouzaque en conformité avec la loi handicap pour autoriser les personnes à mobilité réduite de bénéficier des séjours dans cette structure militante. Il fallait aussi per-

mettre un déplacement plus commode pour les personnes handicapées dans la cour du centre et le remplacement du toit du hangar qui donnait des signes de fatigue et d'insécurité. Tous ces travaux ont été effectués dans les délais les plus brefs.

Le président de l'association F. Delpas a remercié les parties prenantes de cette réalisation: la région Occitanie et le conseil départemental du Tarn pour leurs subventions, la députée qui a consacré une partie de sa réserve parlementaire, la Banque populaire pour un prêt cautionné par la communauté d'En Calcat, propriétaire du site et des bâtiments, et le soutien de l'UNAT, organisation nationale de tourisme social et solidaire, représentée par son président régional.

Au cours de ces travaux, plus du double des panneaux photovoltaïques du centre, ont été installés sur le toit du hangar. Le directeur Thierry Pons, par ailleurs, a présenté l'armoire électrique qui permet en temps réel, via Internet, de connaître à tout moment la consommation d'électricité, augmentant la valeur d'autonomie environnementale du centre de la Pouzaque pour que «chaque geste qu'on fait au centre ait une valeur pédagogique», selon les mots du président.

Réunion du 21 Novembre**1) Délibération CCSA**

Suite à la loi NOTRe tous les statuts de la CCSA ont été modifiés. Les critères intérêts communautaires qui étaient intégrés dans les statuts seront dorénavant votés au cas par cas en conseil de communauté.

Monsieur le maire fait lecture des nouvelles compétences de la communauté de communes adoptées en conseil communauté du 08 novembre 2016.

- Transfert de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs » dont l'intérêt communautaire sera défini par le conseil de communauté.
- Mise en conformité des statuts avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales avant le 1er janvier 2017 qui consiste notamment en une nouvelle rédaction de la compétence économique exercée par l'EPCI.
- Prise de compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »
Par ailleurs la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés, déjà exercée, devient obligatoire.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le transfert de la compétence sportive et approuve la mise en conformité des statuts en application de la loi NOTRe.

2) Délibération agence postale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de valider la décision d'embauche pour l'agence postale de Massaguel

Suite aux entretiens professionnels et à l'avis du DRH de la Poste il est décidé d'embaucher Madame Azémar pour les samedis, dans un premier temps, et ensuite définitivement lors du départ de Mme Michot .

3) Questions diverses

Réunion Cantonale

Nouveaux taux pour les subventions: 35%, 40% et 45% en fonction de l'effort fiscal. Le taux pour la commune de Massaguel est de 35%.

Les équipements scolaires seront subventionnés en priorités.

Les bâtiments intercommunaux ne bénéficieront d'aucune aide.

Le FAVIL (aide à la voirie) sera transféré aux EPCI.

Réunion du 5 janvier**1) Convention d'adhésion au service « commun gestion des actes »**

La rédaction des actes fonciers, en la forme administrative, est assurée depuis 2013 gratuitement par le service juridique de la CCSA pour les 26 communes. Au vu de la volonté des communes de poursuivre la mutualisation des moyens, il y a lieu de formaliser cette démarche par une convention.

Cette convention sera passée entre les communes et la CCSA, le coût par acte sera de 269€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité et autorise monsieur le maire à signer la convention avec la CCSA et tout document afférent à la création du service commun « gestion des actes ».

2) Cache vue poubelle

Monsieur le Maire montre des photos de cache vue de poubelle que propose le SIPOM. Le conseil municipal fait le choix d'un cache vue a petits trous de couleur gris.

3) SDET

Le syndicat exercera en lieu et place des personnes publiques membres, sur leur demande expresse, la compétence éclairage public. La commune a le choix entre deux options :

Option 1 : Investissement et exploitation/ maintenance

Cela comprend, l'ensemble des travaux exercés sur la totalité du réseau d'éclairage public de la collectivité. L'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public et en particulier la gestion patrimoniale, la maintenance et le fonctionnement.

Option 2 : Investissement

Cela comprend, la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des travaux de développement et d'amélioration des installations d'éclairage public.

Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'option 1.

4) Aidants familiaux

L'ADAR est une association aux aides à la personne et notamment aux aidants familiaux. Jusqu' à ce jour pour ces missions elle percevait une subvention de la MSA. Cette subvention ne peut plus être versée directement aux associations mais doit être versée aux communes. De ce fait le CCAS de Puylaurens a passé une convention avec la MSA afin de percevoir la subvention et de travailler en partenariat avec l'ADAR.

Afin d'adhérer à ce nouveau service, les communes membres de la CCSA, doivent passer une convention avec le CCAS de Puylaurens. Le coût pour la commune sera calculé en fonction de la population et du nombre de communes adhérentes: il est estimé à 0.20€ par habitants.

5) Demande subvention CMVB

Le CMVB a fait une demande de subvention de 500€ pour l'organisation de l'occitan voll, le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 9660€.

Le conseil municipal vote en faveur de l'attribution de 500€, elle sera prévue au budget 2017.

6) Tarif eau 2017

Après discussion, les tarifs de l'eau pour 2017 restent identique à 2016.

C'est-à-dire :

- Abonnement annuel : 60€
- Tarif de l'eau : 1,05€/m3
- Tarifs assainissement : 0,85/m3

7) Questions diverses

- Date fête du village : Le comité des fêtes de Massaguel a décidé de modifier la date de la fête et de la déplacer au 9 septembre 2017.
- Facturation cantine : Mme Catselides secrétaire de mairie propose de facturer la cantine et la garderie par mois complet, au lieu des quatre semaines consécutives. Le conseil municipal approuve la proposition, la nouvelle facturation rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Réunion du 20 Mars

Présentation de l'étude énergétique (Parc régional du Haut Languedoc)

M Guillaume COURTY et Mme Charlène BONNET du Parc régional du Haut Languedoc sont venus présenter le projet concernant les économies d'énergie.

La 1^{ère} partie « Analyse des dépenses communales » est présentée par Mme Bonnet.

Le coût moyen de l'énergie (hors carburants) est de 22 320 €/an, soit 58 €/an/habitant.

La répartition des dépenses pour 2015 est la suivante :

- 48% Gaz
- 27% électricité éclairage public
- 18% électricité bâtiments
- 7% fioul

Les deux postes principaux de dépenses sont la salle des sports et la mairie + école

La dépense représente 68% de la facture énergétique pour 2015 (16 815€ sur 24 719€)

Conclusion : Un gisement d'économie important peut-être envisagé sur le choix de l'énergie du site et sur la rénovation thermique de la salle des sports.

La 2^{ème} partie concernant les pistes d'améliorations énergétiques est présentée par M Courty

Un travail prioritaire est porté sur la salle des sports, la mairie et l'école ou une économie importante peut être réalisée par la mise en place d'une chaudière à bois (coût des travaux estimé à 150 000€). En parallèle et afin d'optimiser la capacité de la chaudière, des travaux d'isolation sont à prévoir, notamment à la salle des sports : une économie moyenne de 12 843 €/an peut être envisagée. Afin de réaliser ces travaux Mr. Courty signale que le département subventionne à hauteur de 40% l'achat de la chaudière à bois et que le projet total peut être subventionné à hauteur de 65%.

Mr. Courty conseille au conseil municipal de Massaguel de faire réaliser une étude plus approfondie afin de déterminer la meilleure solution pour la Commune. Le conseil municipal est favorable à la proposition, les dépenses de ces études seront prévues au budget 2017.

2) Vote compte administratif de la commune

Monsieur le Maire explique les différentes sections du compte administratif.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 de la commune.

Le résultat de l'exercice se décompose comme suit :

- Dépenses fonctionnement : 223 552,17€
- Recettes fonctionnements : 244 634,83€
- Dépenses d'investissement : 127 062,38€
- Recettes d'investissement : 46 860,69€

3) Vote compte administratif eau et assainissement

Monsieur le Maire explique les différentes sections du compte administratif eau et assainissement.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 de l'eau et assainissement.

Le résultat de l'exercice se décompose comme suit :

- Dépenses fonctionnement : 79 690,87€
- Recettes fonctionnements : 72 778,48€
- Dépenses d'investissement : 30 419,05€
- Recettes d'investissement : 60 053,26€

4) Vote des subventions

Reconduction des subventions aux associations de la commune pour un montant total de 4559 €

RAPPEL A L'APPROCHE DE L'ÉTÉ

Les matériels, tels que tondeuses à gazon, coupe-bordures, souffleurs à feuilles ou taille-haies, sont soumis à une réglementation en matière d'émissions sonores.

L'utilisation d'engins non conformes est interdite et peut faire l'objet de sanctions administratives (suspension de l'exécution des travaux, amende) et de poursuites pénales.

Par ailleurs, l'exercice des activités proprement dites d'entretien des espaces verts, susceptibles d'être à l'origine de nuisances sonores, sont encadrées par des arrêtés préfectoraux qui définissent les périodes au cours desquelles ces activités peuvent être accomplies.

- Les jours ouvrables: de 9h à 12h et de 14h à 20h
- Les samedis: de 9h à 12h et de 15h à 20h
- Les dimanches et jours fériés: de 10h à 12h

LA VIE DES ASSOCIATIONS

L'atelier d'Art Floral de Massaguel propose la création d'un jardin floral et potager: il se situerait derrière le jardin de l'école.

Un des objectifs de cette initiative est de permettre aux villageois, ne possédant pas de jardin, d'amener graines, plants, bulbes, de planter, cultiver, participer à l'entretien et enfin récolter.

Toute personne intéressée par ce projet est invitée à se manifester auprès de Cathy Séverac au 05-63-50-85-64



AG Tendre Oreille

L'association Tendre Oreille, créée dans l'Hérault en 2008 et ayant migré à [Massaguel](#) il y a 6 ans, poursuit sa route même si elle a négocié, selon la présidente Monique Guardiola, quelques virages en s'orientant davantage



vers l'organisation de spectacles. Toutefois, l'idée 1ère de porter la culture et la musique auprès de publics n'y ayant pas facilement accès est toujours d'actualité. Une équipe de comédienne(Sophie et Hélène) et une musicienne (Françoise), s'activent dans différents secteurs : stages vacances, cours de piano, formation musicale enfants et/ou adultes, périscolaire... Différents spectacles émanent de l'association dont Cristal Marin (très demandé) avec Pascale Rouquette conteuse et «Dans le souffle des arbres» créé en 2016 (sur le rapport de l'homme et des arbres très actuel). Hélène et Françoise joueront « 24 heures de liberté par jour» le 16 juillet à Massaguel dans le cadre de la journée ' 'Les Arts en Fête" (date à retenir), une présence à la fête des Etangs est prévue le 20 mai. Tendre Oreille peut envisager sereinement l'avenir, et pourquoi pas fêter son 10e anniversaire (en 2018) a u sein de la fête du village

À défaut d'être «interplanétaire» comme annoncé avec humour sur l'affiche, le premier concours Soupaguel a été international avec des soupes marocaine, laotienne, indienne et italienne. Du terroir aussi : garbure, à l'ail, mitonnée, moulinée, gratinée, à l'oignon, avec foie gras... De la recherche, des saveurs, des légumes de toutes sortes en mélange, des légumes oubliés. Très ancien breuvage du pauvre devenu populaire, il a régalé les papilles de plus de 100 personnes dans la salle des sports, où l'équipe de la MJC avait bien fait les choses. Les marmitons n'avaient plus qu'à se retrousser les manches pour mitonner et garder au chaud pour la dégustation. À l'entrée dans la salle, l'odeur des soupes chatouillait les narines, il ne restait plus qu'à déguster. Une fiche pour noter suivant plusieurs critères : goût, couleur, aspect, originalité, tenue du stand et déguisement. Superbe soirée, ambiance chaleureuse, les prix remis n'avaient que valeur symbolique mais ce qui a prévalu fut la chaleur des échanges



À l'entrée dans la salle, l'odeur des soupes chatouillait les narines, il ne restait plus qu'à déguster. Une fiche pour noter suivant plusieurs critères : goût, couleur, aspect, originalité, tenue du stand et déguisement. Superbe soirée, ambiance chaleureuse, les prix remis n'avaient que valeur symbolique mais ce qui a prévalu fut la chaleur des échanges

2017 avec les Aïnats

Après l'assemblée générale au cours de laquelle le bureau a été reconduit, le club des Aïnats a établi le calendrier d'animations pour 2017 : jeudi 11 mai, petit train de Saint-Paul-de-Fenouillet ; samedi 20, repas soupe au fromage ; mardi 20 juin, Saint-Bertrand-de-Comminges ; fin juillet ou début août, repas sous les platanes du Pradel ; jeudi 21 septembre, plateau de Beille ; mercredi 22 novembre, châtaignes et vin nouveau offerts; en décembre, goûter de Noël offert. Voilà les grandes lignes de l'année; les dates des inscriptions, sorties et repas, doivent être respectées pour une meilleure organisation. Les adhérents sont toujours les bienvenus aux activités du mercredi après-midi (belote, tarot, scrabble...), sauf en juillet et août, remplacées par des parties amicales de pétanque sur la place. Pour tous renseignements, contacter François Vasquez au 05 63 50 31 81.

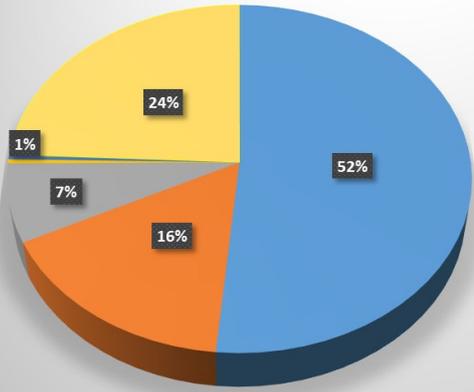
Le club des Aïnats vous invite à son traditionnel **repas soupes aux fromages** ouvert à tous (suivi de charcuterie, frites, dessert, apéro et vin) le **samedi 20 mai** à la salle des sports à partir de midi.

Renseignements et inscriptions avant le 17 mai auprès de: N.Passot 05 63 74 28 78/ F.Vasquez 05 63 50 31 81/ J.Marco 05 63 50 34 23



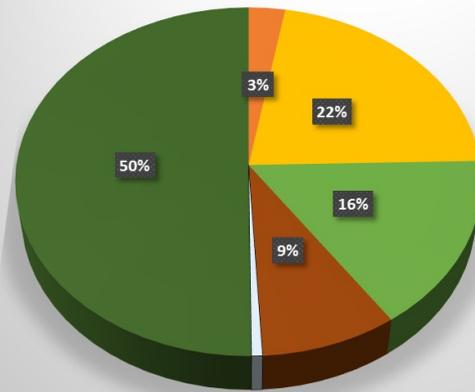
BUDGET 2017 / FONCTIONNEMENT : 459 916,60 €

Dépenses



- charges générales: 236 748,98
- charges de personnel: 74 370
- autres charges de gestion courante: 33 397
- charges exceptionnelles: 1 540
- Provisions: 550
- virement à la sect invest: 111 543,95
- dotations amortissements: 66,67

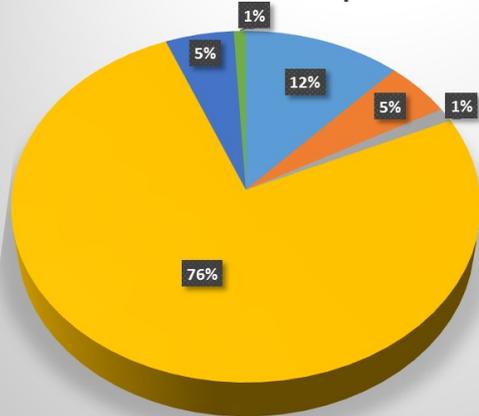
RECETTES



- produits services: 12 700
- impôts et taxes: 100 513
- dotation participation: 72 741
- autres produits: 40 000
- transferts de charges: 3 190
- excédent reporté: 230 772,60

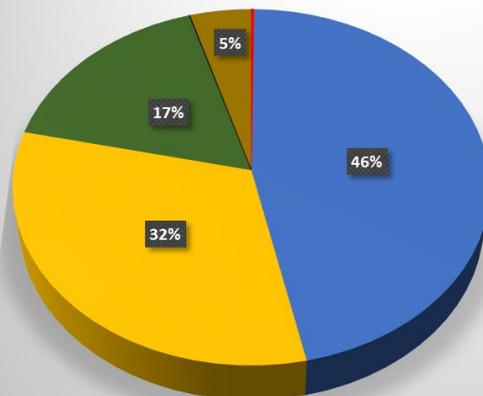
BUDGET 2017 / INVESTISSEMENT : 240 250,93 €

Dépenses



- déficit reporté: 28 530,31
- emprunt remb en capital: 12 200
- immobilisations: 3 000
- travaux en cours: 181 900,62
- RAR: 12 420
- Immobilisations: 2 200

RECETTES



- affectation résultat: 450,31
- virement de la section de fonct: 111 543,95
- subventions: 76 690
- RAR: 40 500
- amortissements immobilisations: 66 67
- TLE + TVA: 11 000